

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE

M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE

Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI

M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL

Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL26

FONCIER

Régularisation foncière de la parcelle B 3300 située rue Hélène Boucher

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron est propriétaire depuis les années 1970 des parcelles B 845 et B 974, situées dans le cadre d'un projet de restauration du secteur, une régularisation foncière est nécessaire et avait donné lieu à une première délibération le 12 décembre 2023 (n° 20231212DEL49). Cette délibération avait conclu à un échange foncier entre la Commune de Bron et la Société ADOMA.

La finalisation du plan d'arpentage réalisé par le Cabinet Ratelade et Petithomme, géomètre-expert, a entraîné la création d'une nouvelle parcelle B 3300 d'une superficie de 19 m², provenant de la parcelle B 844, appartenant à la société ADOMA et utilisée par la Commune.

La valeur vénale de la parcelle B 3300, appartenant à la société ADOMA, a été définie à hauteur de 3 000 € lors de l'évaluation domaniale. Elle sera toutefois cédée à l'euro symbolique sur l'accord de la Société ADOMA, au vu de l'utilisation et de la gestion permanente du terrain par la Commune depuis les années 1970.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition auprès de la société ADOMA, de la parcelle B 3300 pour une superficie d'environ 19 m², à l'euro symbolique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réitération de cette acquisition en acte authentique notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD